

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

R E C E P I S S E D E D E P O T

44 RUE DE LA BRETONNERIE
45000 ORLEANS
SERVICE SOCIETES 02.38.78.07.18 / 02.38.78.07.20
SERVICE COMMERCANTS 02.38.78.07.16 - MINITEL 08.36.29.22.22

SCP FREYSSINET - GONTIER - LOUVEAU - VANDEN DRIESSCHE

4 RUE DOBREE
BP 98849
44188 NANTES CEDEX 4

V/REF :
N/REF : 97 B 574 / A-2545

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 16/08/2000, SOUS LE NUMERO A-2545,

ACTE S.S.P. EN DATE DU 12/07/2000

CESSION DE PARTS

... CONCERNANT LA SOCIETE
ABASE CENTRE
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
CENTRE D'INNOVATION, 16 RUE LEONARD DE VINCI
45074 ORLEANS CEDEX 2

R.C.S ORLEANS 413 845 983 (97 B 574)

LE GREFFIER

CESSION DE PARTS SOCIALES**LES SOUSSIGNES :**

La SARL WALCORP, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 90.000 Euros, dont le siège social est situé 5 rue Louis et René Moine – 35850 ROMILLE, et le numéro d'identification 428.208.177 RCS RENNES, représentée par Monsieur Frédéric RIALLAND, gérant.

**CI-APRES DENOMME « LE CEDANT »
D'UNE PART,**

ET :

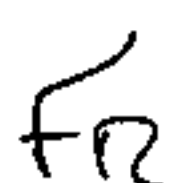
Monsieur Jean-Pierre FRARIN, né le 4 septembre 1960 à CHATENAY MALABRY (92), de nationalité française, marié sous le régime de la séparation de biens avec Madame Christine OPPILLART et demeurant 41 rue Marchais – 45100 ORLEANS.

**CI-APRES DENOMME « LE CESSIONNAIRE »
D'AUTRE PART,**

**ONT, PREALABLEMENT A LA PRESENTE CESSION DE PARTS,
DECLARE ET EXPOSE :**

1° La société ABASE CENTRE, société à responsabilité limitée au capital de 40.000 Euros a été constituée par acte sous seing privé en date du 29 août 1997 à ORLEANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ORLEANS sous le numéro 413.845.983, et son siège social est situé Centre d'Innovation – 16 rue Léonard de Vinci – 45074 ORLEANS CEDEX.

Ses principales autres caractéristiques sont actuellement les suivantes :



▪ Capital social :

Quarante mille Euros (40.000 €) divisé en 1500 parts, de Euros nominal chacune, libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs droits de la manière suivante :

A Madame Anne REMIGY, à concurrence de 40 parts numérotées de 1 à 40, ci	40 parts
A la SARL WALCORP, à concurrence de 50 parts numérotées de 951 à 1.000, ci	50 parts
A la société ABASE, à concurrence de 735 parts, numérotées de 41 à 530 et de 1 001 à 1 245, ci	735 parts
A Monsieur Jean-Pierre FRARIN, à concurrence de 585 parts, numérotées de 531 à 950 et de 1 246 à 1 410, ci	585 parts
A Monsieur Yves CAUQUIS, à concurrence de 90 parts, numérotées de 1 411 à 1 500 ci	90 parts
TOTAL :	1 500 parts

▪ Objet social :

La société a pour objet, en France et à l'étranger la production et la distribution de logiciels et matériels, la fourniture de prestations de services dans le domaine de l'informatique, des télécommunications, et de l'organisation, tels que audit, conseil, expertise, conception et réalisation de logiciels, assistance technique, maintenance, formation, recrutement et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

4° Aux termes de l'article 11-2, « Les parts ne peuvent être cédées entre associés qu'avec le consentement des associés représentant au moins les trois quart des parts sociales, l'associé cédant prenant part au vote.

La cession a été agréée par la collectivité des associés lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2000.

5° Monsieur Jean-Pierre FRARIN déclare qu'il est marié sous le régime de la séparation de biens et que le prix de cession sera réglé au moyen de fonds lui appartenant en propre.

d

m

CECI ETANT EXPOSE ET RAPPELE, LES PARTIES ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Cession

« Le cédant » cède, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Jean-Pierre FRARIN, 15 parts numérotées de 951 à 965 sur les 50 parts détenues par la SARL WALCORP dans la société ABASE CENTRE.

Les parts cédées seront la propriété de la cessionnaire à compter de ce jour. Elle aura seule droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de Dix Neuf Mille Cinq Cent francs (19.500 F).

Lequel prix a été payé comptant, ce jour, par le cessionnaire aux cédants, qui le reconnaissent et lui en donnent quittance.

Enregistrement

Les parties déclarent que la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés et que la possession des parts cédées ne confère ni en droit ni en fait la jouissance de droits immobiliers.

Publicité

La présente cession sera rendue opposable à la société dans les conditions prévues par la loi.

Elle sera opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et, en outre, dépôt de deux originaux en annexe au registre du commerce.

Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge du cessionnaire.

FR 

Election de domicile

Toute notification ou autre communication relative aux présentes devront être effectuées par lettre recommandée avec avis de réception ou tout autre moyen équivalent, notamment par lettre remise en main propre contre décharge, adressée ou remise au domicile sus-indiqué de chacun des soussignés, ou à toute autre adresse, notifiée dans les mêmes formes, par l'un des soussignés à l'ensemble des autres soussignés.

Elles seront considérées comme ayant leur plein effet au moment de la remise enregistrée par les services postaux ou de la mention manuscrite de la date de réception par les destinataires.

FAIT A NANTES le 12.07.00
En six exemplaires originaux sur 4 pages

Monsieur Jean-Pierre FRARIN



Pour la SARL WALCORP
Monsieur Frédéric RIALLAND



VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA R.	
DE 62.16.100 - S.M. LE 31 JUIL. 2000	
P. 5 Vol 6 BOCD 20.6 case 4	
REQU	400
REQU	936
Signature	

